



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## France Métropolitaine

AU 01/01/2018

Toute commande, qu'elle nous soit transmise directement ou par l'intermédiaire de nos représentants, implique de la part de l'acheteur l'acceptation de nos conditions générales de vente. Toute dérogation à ces conditions devra faire l'objet d'un accord écrit, en l'absence duquel elles seront réputées exclusivement applicables.

### **Article 1: Définition**

Les termes ci-dessous auront pour les parties les définitions suivantes :

Fournisseur : La société AIC International, vendeur *ou prestataire* dont l'adresse figure sur ce document.

Acheteur : Toute personne achetant ou utilisant les produits ou services du fournisseur.

Contrat : Les présentes conditions générales de vente.

### **Article 2 : Champs d'application**

Le présent contrat concerne toutes les ventes *ou prestations* décrites dans les publicités, catalogues et devis du fournisseur.

### **Article 3 : Clause de confidentialité**

Tout document, information, prix ou échantillon remis ou envoyé par le fournisseur demeurent sa propriété, ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelques motifs que ce soit par l'acheteur.

### **Article 4 : Formation du contrat**

Chaque commande reçue de l'acheteur ne sera considérée comme acceptée définitivement par le fournisseur qu'après acceptation écrite de sa part. C'est cette acceptation qui pourra constituer dans ce cas, les conditions particulières.

AIC International commercialise les marques



ZAC de Maison Neuve II - 8 bis rue Jean Mermoz - 44980 Sainte-Luce-sur-Loire (Nantes)

Tél : +33 (0)2 28 23 06 51 - Fax : +33 (0)2 28 23 06 52

contact@aic-international.net - [www.aic-international.net](http://www.aic-international.net)



#### **Article 5 : Prix**

Le prix appliqué sera celui figurant sur le devis définitif, accepté par l'acheteur. Les prix *sont fermes* en Euros, ils sont stipulés hors taxes et sont payables selon les modalités ci-dessous.

Nos prix sont fermes, la validité de notre tarif est mentionnée sur nos offres et devis, sauf évolution des prix de matières premières, coût du transport ou parités monétaires. Ils s'entendent en Euros Hors Taxes, hors DEEE et hors taxe Eco-Mobilier, départ nos entrepôts et sont majorés de la TVA au taux en vigueur le jour de la livraison.

#### **Article 6 : Paiement**

Première commande : Règlement avant expédition par virement après établissement d'une facture proforma.

Billet à ordre, LCR ou virement à 30 jours Fin De Mois.

#### **Article 8 : Franco**

Le minimum de commande est fixé à 300 € HT

- Un enlèvement dans notre entrepôt par les soins du client AIC INTERNATIONAL est possible à partir de 300 € net.
- Une participation forfaitaire aux frais de port de 8% de la valeur nette de la commande sera demandée pour toute commande hors franco et avec un minimum de 24€.
- Le franco de port France métropolitaine est accordé pour toute commande livrable en une seule fois et à une seule adresse, atteignant 500 € Net HT en magasin ou web shop, et 1250€ Net HT sur plateforme logistique.
- Pour livraison hors France Métropolitaine, consulter notre service commercial.

#### **Article 7 : Livraisons / Transport**

Nos marchandises sont livrées au carton complet.

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Elles quittent l'entrepôt en parfait état et dans un emballage suffisamment soigné pour vous parvenir intactes. En cas d'avarie lors du transport, celle-ci doit être constatée en présence du chauffeur, notifiée sur le bordereau d'expédition et confirmée par lettre recommandée dans les 48 heures à AIC international. Toute livraison retardée pour une raison indépendante de notre volonté sera réputée avoir été effectuée à la date convenue. Le fournisseur n'est pas responsable des retards d'exécution des livraisons ou prestations en cas de force-majeure (guerre, grèves, émeutes, risques d'insécurité suffisamment établis ou catastrophes naturelles, ...).

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre d'information et leur dépassement ne peut en aucun cas donner lieu à une demande en dommages et intérêts à notre rencontre.

En cas de livraison avec demande spécifique (Hayon, transpalette, ...), merci de consulter le service commercial pour un devis personnalisé.

AIC International commercialise les marques



ZAC de Maison Neuve II - 8 bis rue Jean Mermoz - 44980 Sainte-Luce-sur-Loire (Nantes)

Tél : +33 (0)2 28 23 06 51 - Fax : +33 (0)2 28 23 06 52

contact@aic-international.net - [www.aic-international.net](http://www.aic-international.net)

contact@aic-international.net - www.aic-international.net - Showroom



#### **Article 8 : Réserve sur livraison**

Quelle que soit la livraison et quelle que soit le mode de conditionnement (livraison par palette, par containers ou autres...). Dès lors que les biens vendus ont été mis à la disposition de l'acheteur, toute revendication concernant la marchandise ne sera traitée et acceptée qu'à la réception d'un rapport transmis par l'acheteur dans les 48 heures de ladite mise à disposition. La mise à disposition concerne tant les livraisons effectuées entre les mains de l'acheteur, que celles effectuées auprès d'un entrepositaire désigné ou non par l'acheteur.

#### **Article 9 : Réserve de propriété**

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

#### **Article 10 : Garantie**

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous :

Le vice de fonctionnement doit apparaître dans les 12 mois à compter de la livraison pour une utilisation normale et conforme du bien.

La garantie est exclue: si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans autorisation, si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur, si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

En cas de vice apparent, l'acheteur devra, à peine de déchéance, formuler ses réclamations dans les 7 jours de la livraison.

#### **Article 11 : Règlement des litiges**

En cas de litige, quelle que soit la nature, le tribunal de Nantes est seul compétent.

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige pouvant résulter du présent contrat sera soumis à l'arbitrage, à l'exclusion de tout recours aux tribunaux. L'arbitrage sera établi comme suit :

La partie désirant soumettre un litige à l'arbitrage devra informer l'autre partie par lettre recommandée en lui indiquant l'objet du litige ;

Si une partie ne choisit pas son arbitre dans le délai indiqué, l'autre pourra saisir M. le président du tribunal de commerce en vue de la désignation de cet arbitre ;

En cas de partage des arbitres, ceux-ci désigneront un tiers arbitre. Faute d'accord le tiers arbitre sera nommé à la requête de la partie la plus diligente par M. le président de tribunal de commerce ;

La sentence d'arbitrage sera définitive et obligatoire pour les parties.

AIC International commercialise les marques



ZAC de Maison Neuve II - 8 bis rue Jean Mermoz - 44980 Sainte-Luce-sur-Loire (Nantes)

Tél : +33 (0)2 28 23 06 51 - Fax : +33 (0)2 28 23 06 52

contact@aic-international.net - [www.aic-international.net](http://www.aic-international.net)



**Article 12 : Clause générale**

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat.

Le présent contrat ne sera pas opposable à l'acheteur, si le fournisseur a accepté une dérogation formelle, notamment en signant des conditions particulières établies par l'acheteur.

Si l'une des présentes clauses s'avère nulle au regard d'une règle de droit ou inapplicable, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité du contrat.

Le présent contrat ne peut être cédé ou transféré.

**Article 13 : Clause générale en cas de livraison directement à l'adresse du client final**

Dans le cadre d'une livraison effectuée directement par AIC INTERNATIONAL à l'adresse du client final, les éventuels frais de retour ne seront pas supportés par la société AIC INTERNATIONAL.

**AIC INTERNATIONAL**

S.A.S. au capital de 100.000 €  
R.C. Nantes 384 140 729 – FR

Siège social : **AIC INTERNATIONAL**

8 bis rue Mermoz – CS 98217  
44982 SAINT LUCE SUR LOIRE CEDEX - FRANCE  
Tél. : +33(0) 228 23 06 51 – Fax : +33(0) 228 23 06 52

AIC International commercialise les marques



ZAC de Maison Neuve II - 8 bis rue Jean Mermoz - 44980 Sainte-Luce-sur-Loire (Nantes)

Tél : +33 (0)2 28 23 06 51 - Fax : +33 (0)2 28 23 06 52

contact@aic-international.net - [www.aic-international.net](http://www.aic-international.net)